

RÉFLEXIONS SUR
QUELQUES DÉFIS CONTEMPORAINS
DES SYSTÈMES
D'ASSURANCE ET
D'AIDE SOCIALES

Par **Jean Cornil**

*Conseiller politique de Présence et Action
Culturelles et membre du Comité de rédaction
d'Agir par la Culture*

RÉFLEXIONS SUR QUELQUES DÉFIS CONTEMPORAINS DES SYSTÈMES D'ASSURANCE ET D'AIDE SOCIALES

Par **Jean Cornil**

*Conseiller politique de Présence et Action
Culturelles et membre du Comité de rédaction
d'Agir par la Culture*

CONSTATS : L'ACCÉLÉRATION DU MONDE

On peut partir du constat que nos sociétés sont profondément bouleversées, qu'elles se transforment de plus en plus vite, qu'elles sont sujettes à une accélération exponentielle qui se traduit dans tous les domaines de la vie sociale et dans les rythmes de la biosphère.

On peut dater approximativement cette accélération du monde à partir de la seconde moitié du xx^e siècle. À ce moment toute une série d'indicateurs qui étaient relativement stables ou en progression linéaire depuis des siècles ont subi un coup d'accélérateur brutal.

Ces indicateurs concernent tout autant des facteurs naturels que des facteurs humains et ils sont en interdépendance constante. Parmi les facteurs naturels : l'augmentation de la concentration en dioxyde de carbone, de la température à la surface du globe, de l'acidification des océans, de la dégradation de la biodiversité, de la capture de poissons ou l'intensification de la perte des forêts tropicales.

Parmi les facteurs dus à l'action humaine : l'augmentation de la population mondiale, de la production mondiale, de l'utilisation de l'eau, du tourisme international, de la consommation d'énergie, de la population urbaine, des véhicules motorisés, du papier ou des sciences et des techniques.

Ces deux catégories de causes de l'accélération du système-Terre sont en interaction permanente, les facteurs humains agissant sur les facteurs biogéochimiques et réciproquement. Certains ont qualifié notre époque d'anthropocène, cette nouvelle ère géologique où les humains sont devenus une force qui bouleverse les équilibres des écosystèmes.

Cet emballement du monde a évidemment des répercussions dans tous les domaines, de la vie quotidienne à la culture, de la politique aux systèmes sociaux, de l'économie aux valeurs et aux représentations que nous imaginons pour tenter d'interpréter le monde. Mais nous sommes trop le nez dans le guidon sans nous apercevoir suffisamment de la vertigineuse activation de l'histoire. Et donc sans prendre la mesure des anticipations et des régulations à mettre en œuvre.

Ces transformations, inédites à l'échelle de l'histoire humaine, ont de très graves conséquences sur le plan de la justice sociale. Les risques écologiques qui se préparent et s'actualisent de plus en plus produisent des inégalités entre ceux qui auront les moyens de s'en protéger et ceux qui les subissent. Ces catastrophes sociales amplifiées bouleverseront les équilibres – déjà si fragiles – géopolitiques et multiplieront les sources de tensions et de conflits.

C'est dans ce contexte, lourd d'incertitudes et de menaces, que les systèmes de protection sociale doivent être questionnés. On peut décliner quelques défis qui paraissent décisifs pour lutter contre les inégalités et la précarité sociale comme suit :

- > L'évolution de la démographie et le vieillissement de la population ;
- > Les transformations du travail ;
- > La révolution des sciences et des techniques ;
- > Les enjeux écologiques ;
- > Le glissement de l'État-Providence à l'État social actif ;

DÉMOGRAPHIE ET PROTECTION SOCIALE

La question de la démographie et de son expansion à l'ensemble de la planète fait l'objet de nombreuses inquiétudes et de bien des fantasmes. À l'horizon 2050, les projections démographiques de l'ONU ont établi trois scénarios. Une hypothèse haute qui mènerait la population mondiale à 11 milliards de personnes à cette date, une hypothèse moyenne qui se stabilise à 9,3 milliards d'humains et une hypothèse basse avec un maximum de 8 milliards d'individus en 2045.

Face à la peur de la foule, certains démographes affirment que la population mondiale comme nombre n'a aucun sens. Il ne prend une signification qu'en regard d'autres variables comme le type de consommation énergétique ou le mode d'existence plus ou moins soutenable. Plus encore, les causes des famines, la destruction de la nature ou les inégalités entre les hommes trouvent leur origine non dans le nombre d'humains mais dans les rapports de force entre les sociétés et les populations.

En effet, les grandes crises que nous traversons ne peuvent être mises directement en relation entre le volume et l'intensité de la croissance de la population mondiale. Et à supposer que cela soit le cas, comment imaginer une instance de régulation internationale des naissances qui satisfassent tout à

la fois des pays qui encouragent la croissance démographique (Allemagne, Japon, Russie...) et des pays, comme en Afrique, qui soutiennent des politiques afin de la faire décroître.

Si on ressert la focale de cette évolution, différenciée au niveau mondial, continental et national, par exemple sur la Région Bruxelloise, on peut constater un cumul de phénomènes : pôle d'emplois, pôle d'enseignement, modifications dans la structure familiale, évolution de l'espérance de vie, vieillissement de la population et augmentation du prix de l'immobilier et des loyers, problèmes croissants de mobilité...

Cette tendance a des conséquences quant aux défis à relever par les pouvoirs publics, de l'habitat aux soins de santé, des crèches, aux maisons de repos.

Ces différents facteurs sont évidemment en combinaison et rétroagissent les uns sur les autres. Ainsi la transformation du modèle familial classique aura des conséquences sur la structure de l'habitat. La densification de la ville, limitée par une aire géographique précise, aura aussi des répercussions sur, par exemples, la politique des infrastructures et l'aménagement des différents territoires qui ne sont pas égaux en termes de ressources et de potentielles tensions sociales et environnementales.

Il faut insister en général sur la question d'espaces très différenciés dans les villes occidentales, dont la typologie du bâti varie considérablement entre les quartiers, allant de grandes surfaces non bâties à une ville administrative fortement densifiée et des quartiers industriels en déclin. La relative faiblesse de l'offre de logements pour les ménages à revenus modestes doit, par exemple, être mise en exergue dans le cadre de politiques visant à lutter contre la précarité sociale dans une perspective de croissance démographique, sans se limiter à la revitalisation de la ville exclusivement par son attractivité résidentielle ou en services.

L'évolution démographique interroge donc en profondeur les mutations d'une ville et les choix de politique urbaine qui y sont associés. Briser « les ghettos de riches » pour assurer une mixité sociale et des mouvements migratoires plus différenciés entre les quartiers apparaît comme un objectif louable mais aussi complexe et à long terme.

En ce sens, la croissance démographique et l'allongement de l'espérance de vie posent des problématiques complexes allant du financement du régime des pensions aux soins de santé et aux établissements d'accueil pour les personnes âgées. C'est un premier défi crucial pour les politiques de protection et d'action sociale.

LES TRANSFORMATIONS DU TRAVAIL

Les transformations dans le monde du travail constituent aussi un défi central pour la pérennité de la Sécurité sociale et de l'aide sociale.

D'abord parce que la valeur travail, même si elle reste un élément fondamental de l'identité sociale et de l'insertion dans la vie collective, notamment à partir des révolutions scientifiques et politiques durant les Temps Modernes, n'est plus la seule valeur qui fonde notre appartenance à une communauté, à une classe ou à un groupe. L'expression de soi, la consommation, les loisirs, le divertissement, l'authenticité ou l'intensité sont de nouveaux paramètres, apparus lors des périodes d'expansion économique et diffusés de plus en plus largement, qui concurrencent la valeur travail. Cette dernière reste cependant extrêmement prégnante parmi les plus défavorisés car elle relève de la survie économique ou de l'espérance d'une potentielle ascension sociale.

On peut constater que le monde du travail connaît des bouleversements capitaux tant dans les secteurs d'activité – de l'agriculture à l'industrie puis par la démultiplication des services – que dans la « carrière » professionnelle, autrefois relativement linéaire, aujourd'hui fractionnée et fragilisée. Le nombre croissant d'emplois en CDD ou en intérim, et « l'ubérisation » de la société en sont les plus illustres exemples.

Une tendance parallèle affecte la vie professionnelle par la révolution constante du temps de travail. Elle s'explique principalement, en regard de la hausse constante de la production et de la croissance, même si cette dernière s'est considérablement ralentie ces dernières années dans le « monde industrialisé », par des gains de productivité qui ont augmenté de manière inouïe, notamment par la robotisation et l'informatisation. Sur deux siècles, ces augmentations de la productivité sont faramineuses. En ce sens, la croissance ne suffit plus pour créer de l'emploi. C'est ce qui explique pour une large part la hausse massive du chômage et de la précarité depuis les dernières décennies.

Le partage du temps de travail face à l'augmentation du PIB, de la productivité et de l'arrivée de nouveaux travailleurs sur le marché de l'emploi, devient alors essentiel. Or la durée individuelle du travail n'a que peu diminué (39,4 heures de durée réelle d'un emploi à temps plein en France alors qu'elle est de 33,7 heures par semaine aux USA) ces dernières années.

En plus de la nécessité de baisser la durée hebdomadaire du temps de travail, il y a des secteurs à développer, dans la logique d'une transition écologique où des créations d'emplois seraient attendues : citons les transports, les commerces de proximité, les services d'aide aux personnes, l'agriculture « propre », les énergies renouvelables, l'isolation thermique, le recyclage et les relocalisations partielles...

Certains, face à cette augmentation de la production de richesses, et face à la réduction du travail nécessaire (moins d'effort humain pour produire plus),

ont été jusqu'à prophétiser la fin du chômage et de repenser les conceptions du revenu, du travail, de la fiscalité et de la propriété. La disjonction entre activité professionnelle et revenu transparait dans les débats sur l'allocation universelle et le revenu d'existence.

Cette transformation des configurations du travail oblige à une redéfinition des conditions et du financement des systèmes d'aide et de prestation sociale. Tant sur le plan des objectifs de réinsertion que sur celui du financement.

La taxation par un financement alternatif sur la robotique, les pollutions et les revenus du capital, peuvent constituer des pistes qui sont cohérentes avec les métamorphoses de la sphère du travail et avec l'élargissement des risques sociaux et écologiques. La finalité de la réinsertion sociale, principalement par le biais de la formation puis de la remise sur le marché du travail, au travers des institutions chargées de ces politiques, doit donc aussi être repensée et réorientée.

LES RÉVOLUTIONS DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

L'accélération des changements s'illustre de manière éclatante dans les évolutions fulgurantes des sciences et des techniques. Désormais les progrès dans ce que l'on nomme les NBIC – nanotechnologies, biotechnologies, informatique et sciences cognitives – sont tellement rapides et radicaux qu'ils laissent entrevoir des innovations qui peuvent changer, par exemple, la médecine ou l'organisation du travail, la surveillance et le contrôle des citoyens ou encore toute la conception des échanges commerciaux, d'une manière totalement inédite.

Cette révolution technoscientifique pose évidemment des difficultés éthiques considérables. En schématisant on pourrait classer les attitudes envers ces nouvelles technologies entre bioprogressistes et bioconservateurs.

Les bioprogressistes entendent profiter de ces nouvelles opportunités pour envisager une humanité augmentée qui s'incarne dans le mouvement transhumaniste. La médecine par exemple ne se limiterait plus à « la réparation » du vivant abîmé par la maladie mais au contraire elle viserait à améliorer et à augmenter les capacités de l'humain. Au point que certains prophétisent la mort de la mort.

En revanche, les bioconservateurs refusent « l'augmentation » pour demeurer dans le modèle thérapeutique. Ils dessinent en creux un risque de société totalitaire soumise au projet prométhéen de fabriquer à volonté des êtres transhumains ou posthumains. La révolution génétique ferait naître en effet une extension exorbitante de notre responsabilité au risque de sombrer dans la démesure et l'arrogance. Imaginons la situation où les parents sont dans la quasi-obligation de choisir les qualités physiques et mentales de leurs enfants. Pour les bioconservateurs le principe de précaution est essentiel. Il faut distinguer soigneusement l'utilisation des potentialités des nouvelles technologies entre leur fonction thérapeutique à laquelle il serait

irresponsable de renoncer et leur fonction de convenance qui heurteraient les valeurs d'innocence, d'humilité et de solidarité.

Le transhumanisme vise donc à corriger les inégalités naturelles comme la Sécurité sociale, par la justice redistributive, corrige les inégalités sociales. Jusqu'à présent, comme l'explique Gilbert Hottois, les systèmes de protection sociale sont intervenus par des compensations pécuniaires, des soins gratuits ou un enseignement spécial. On intervenait de l'extérieur via les mécanismes sociaux et politiques. Désormais « la génétique offre des possibilités croissantes de corriger les inégalités naturelles elles-mêmes soit en les prévenant soit par la thérapie génique ».

On passe donc d'un système de redistribution des ressources sociales à un système de redistribution des ressources naturelles. La question éthique est donc la suivante : doit-on intervenir dans la « loterie » naturelle et si oui jusqu'où ? Les avancées des recherches dans la génétique obligent de plus en plus à anticiper cette question fondamentale. Seul l'État, issu de la confrontation démocratique des points de vue, est susceptible de réguler et de fixer des balises.

Mais comment fixer des critères légitimes pour passer de la chance – la contingence propre à la nature – au choix – la correction des déterminismes héréditaires par les biotechnologies ?

Le débat est extrêmement sensible, comme on le constate pour les problématiques de la procréation médicalement assistée ou de la gestation pour autrui car il mobilise les affects, les vécus et les valeurs de chacun.

La révolution technologique, si elle n'est pas strictement régulée, risque fort de conduire à une humanité à deux vitesses. D'un côté les humains ayant les moyens et les ressources pour se perfectionner et « augmenter » et, de l'autre, ceux qui n'ont pas les possibilités d'y accéder. En plus du questionnement éthique fondamental, les avancées technologiques dans les sciences du vivant posent le problème politiquement crucial de la solidarité et de la justice.

Sur le plan moral, la question centrale est celle de la régulation et des limites nuancées à ces matières complexes qui ne peuvent ni tout autoriser ni tout interdire. Sous l'aspect politique, le développement accéléré de ces nouvelles biotechnologies pose la question de l'accès et du financement à ces potentialités en regard de la situation sociale et du degré de précarité de chaque citoyen.

Les systèmes de Sécurité sociale et d'aide sociale sont donc confrontés à un défi gigantesque qui combine de multiples aspects financiers et sociaux. De plus l'indispensable régulation au niveau national, ou même communal, se heurte aux pratiques thérapeutiques différenciées entre les États voire entre les Régions et les Communes. Quels seront les critères d'intervention communs des systèmes d'assurance sociale ?

De même, la liberté individuelle, de plus en plus revendiquée, et en particulier sur le sujet si sensible de la descendance, nécessite une régulation par les autorités politiques au nom de l'intérêt général qui doit transcender les aspirations particulières.

Face à ces défis, les points d'interrogation restent innombrables comme le relève Charles Susanne : le risque de l'abandon du principe d'égalité si seuls ceux qui disposent de la technologie peuvent espérer une santé aidée et améliorée, et moins de souffrance ; la fracture numérique ; le danger de pollution par les nanoparticules ; les interrogations sur l'identité même de l'homme modifié ; le risque d'utilisation malveillante des séquençages ADN par certains assureurs ; l'entrée dans une forme de société de surveillance au travers notamment des processus de reconnaissance faciale, des données des GAFAM ou des programmes fondés sur les algorithmes qui grignotent progressivement la vie privée...

Il appartient donc, devant l'ampleur des enjeux, aux autorités politiques de poser des balises qui garantissent l'égalité des dignités des humains.

LE DÉFI ÉCOLOGIQUE

Un autre défi majeur, outre son enjeu crucial pour l'avenir même de l'Humanité, en regard des logiques d'assurances et d'assistances sociales, réside dans la crise des écosystèmes et les inégalités sociales que cette crise engendre. En retour, les inégalités sociales participent à l'aggravation des dégradations environnementales car elles nourrissent inutilement un besoin de croissance économique dommageable pour l'environnement, elles accroissent l'irresponsabilité écologique des plus nantis, elles amoindrissent les capacités sociétales à amortir les chocs écologiques (comme la canicule de 2003 en France qui a provoqué une surmortalité parmi les personnes âgées les plus isolées) et elles réduisent la sensibilité des plus modestes aux enjeux écologiques.

Il y a donc un lien étroit entre la justice sociale et la justice climatique. En effet, les crises écologiques affectent beaucoup plus durement les populations vulnérables. Il y a une inégalité sociale face à l'émergence des nuisances environnementales et une différenciation dans l'accès aux ressources qui affecte le bien-être des humains, singulièrement dans les pays en voie de développement, parmi les populations les plus pauvres de la planète.

Cet enjeu essentiel pour l'avenir des politiques relatives aux systèmes d'assurances sociales nécessite donc un changement de paradigme. Il s'agit bien de prendre en compte les coûts sociaux le plus souvent dissimulés des crises écologiques afin de les réduire, comme, par exemple, les maladies respiratoires ou les accidents cardio-vasculaires.

Réconcilier défi environnemental et justice sociale conduit donc à envisager un prolongement écologique de l'État Providence. On pourrait en imaginer une nouvelle phase, après la construction en Allemagne à la fin du XIX^e siècle

selon l'idée que les humains doivent être protégés contre les risques et les aléas de la nature et de la vie sociale. (aujourd'hui la Sécurité sociale est garantie à 30 % de la population mondiale selon l'OIT).

Dans la perspective de la consolidation tout au long du siècle dernier (notamment avec le plan Beveridge), il convient d'envisager que le risque social comprend un volet environnemental de plus en plus manifeste.

Dans la logique du Welfare State anglo-saxon, le bien-être d'une personne est une responsabilité de la collectivité. Or de plus en plus de sources d'un mal-être proviennent des dysfonctionnements des écosystèmes suite à l'action de l'homme quant à la transformation de la nature. La dimension environnementale doit donc être légitimement incorporée dans les différents secteurs de la Sécurité sociale et de l'aide sociale. Il faut, me semble-t-il, glisser progressivement de l'État social vers l'État social-écologique. Cette nouvelle étape de la construction dans les systèmes de protection et d'assurances collectives concernerait les fonctions traditionnelles d'allocation et de redistribution. Elle permettrait d'amortir les chocs environnementaux comme actuellement elle permet, certes très imparfaitement, d'atténuer les risques sociaux.

L'absence d'une telle évolution dans la mutualisation des nouveaux risques obligerait, comme c'est le cas aujourd'hui, de continuer à confier au secteur privé l'assurance de ces risques. Avec toute la logique inégalitaire que ce système entraîne puisqu'il n'est pas proportionné aux capacités contributives de chacun.

Le risque climatique devrait donc être intégré aux actuels dispositifs de protection sociale. La question du financement et de la solidarité fédérale de cette extension de la protection nécessitera une transition de la taxation sur le travail, avec une part croissante de financement alternatif qui s'amorce déjà depuis des années, vers une taxation des nuisances environnementales. Il s'agit de pénaliser l'usage excessif des ressources naturelles en commençant par les énergies fossiles. Comme une troisième révolution fiscale après celle sur le revenu et celle sur la consommation.

Il conviendrait en outre de développer des indicateurs socio-écologiques territoriaux afin d'assurer des arbitrages entre progrès social et progrès écologique dans les secteurs, par exemple, de la construction, des transports et de l'énergie.

La philosophie d'une telle réforme entend passer d'une écologie, souvent vécue comme punitive et moralisatrice chez les modestes, à une écologie protectrice, au cœur de l'interaction complexe entre responsabilité individuelle et contexte social.

La logique de cette nouvelle conception de la protection sociale-écologique n'est pas de «sauver la biosphère», objectif par ailleurs incontournable en regard des générations futures, mais de protéger les plus vulnérables des

pires conséquences environnementales. À titre exemplatif, ces dangers de l'exposition des populations fragilisées aux particules fines dans les centres urbains traduisent bien cette interdépendance centrale entre bien-être et mal-être social et écologique.

L'AVENIR DE L'ÉTAT PROVIDENCE

Pour évoquer un dernier défi, parmi beaucoup d'autres et de nature plus idéologique, il faut relever le glissement depuis plusieurs décennies de la logique de l'État Providence, issu des luttes ouvrières et syndicales depuis le XIXe siècle vers la logique de l'État social actif, inspiré par les réflexions anglo-saxonnes à propos de la protection sociale. Elles trouvent un écho de plus en plus important en Europe continentale de par les différentes mises en œuvre d'une activation et d'un conditionnement des prestations sociales. Du régime du chômage à celui du revenu d'intégration sociale, en Belgique, ces dispositifs sont traversés par cette logique d'activation et de conditionnalité, qui s'éloigne de plus en plus d'une forme d'inconditionnalité dans l'octroi des allocations sociales.

Le cœur de la rationalité dans le conditionnement de la délivrance d'allocations sociales réside dans une responsabilisation accrue du bénéficiaire. Le centre de gravité passe de la structuration socio-économique vers l'individu. Dans les conceptions libérales de l'organisation sociétale, seule l'inégalité naturelle, physique ou psychique, existe. L'inégalité sociale n'existe pas et les différences de revenu et le pouvoir, d'habitat, d'accès à l'emploi, de conditions de travail, bref ces différences de situations sociales, ne résultent que du libre choix des individus. Tout acte est le résultat nécessaire de la libre décision d'un individu qui pouvait faire autrement que ce qu'il a fait. Ses actes et sa situation sociale lui sont donc entièrement imputables.

La logique de cette doctrine libérale, basée sur l'exclusivité de l'autonomie individuelle, postule qu'il est toujours possible de choisir une autre option. Le chômeur trouverait un travail si il acceptait de travailler pour la moitié du salaire minimum mais il « préfère » travailler pour un salaire plus élevé. À la limite il reste maître de son destin car il pourrait travailler gratuitement voir se suicider. On pourrait exprimer, de manière totalement cynique « qu'un chômeur qui ne se suicide pas est un chômeur volontaire ». L'anthropologie libérale construit en effet un homme parfaitement autonome, seul maître de ses actes.

Cette logique individualiste s'insinue de plus en plus dans certains régimes de Sécurité sociale, dans le cadre du chômage et de l'aide sociale par exemple. Poussée à l'extrême, elle saperait les fondements de la Sécurité sociale. Imaginons, comme certains le font déjà, qu'en matière de traitement médical ou de remboursement de soins de santé, on prenne comme critère la responsabilité individuelle du patient dans l'origine de sa pathologie. On entrerait alors dans une logique totalement discriminatoire où seuls la volonté, l'effort et le mérite seraient pris en compte au détriment de tous les effets des structures sociales qui déterminent une personne à se comporter comme elle le fait.

Voilà, de manière extrêmement résumée, quelques défis majeurs qui pèsent sur les systèmes de protection sociale qui se doivent d'être adaptés aux nouvelles contraintes de ce siècle. Ce sont des enjeux majeurs et complexes indispensables au maintien et à l'amplification des différents régimes de Sécurité sociale, garantie essentielle de la qualité de vie et de l'émancipation des citoyens et, en particulier, des plus modestes d'entre-eux.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1.

Pablo Servigne et Raphaël Stevens, *Comment tout peut s'effondrer*, Seuil, 2015.

Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz, *L'évènement anthropocène*, Seuil, 2013

Michel Serres, *Temps des crises*, Le Pommier, 2009

René Passet, *Les grandes représentations du monde et de l'économie à travers l'histoire*, Les liens qui libèrent, 2010

2.

Hervé Le Bras, *Vie et mort de la population mondiale*, Le Pommier, 2012

Pascal Chabot, *L'âge des transitions*, PUF, 2015

Virginie Raisson, *Atlas des futurs du monde*, Robert Laffont, 2010

Jean-Christophe Victor, *Le dessous des cartes, Itinéraires géopolitiques*, Tallandier/Arte Éditions, 2012

Christian de Duve, *Génétique du péché originel*, Odile Jacob, 2009

3.

Pierre Larrousurou, *Pour éviter le krach ultime*, Nova Éditions, 2011

Thomas Coutrot et Jean Gadrey, *La croissance verte question*, Etui Policy Brief, n°3, 2012

Raphaël Liogier, *Sans emploi*, Les liens qui libèrent, 2016

Alain Supiot, *Homo Juridicus*, Seuil, 2005

Pierre-Henri Tavoillot, *De mieux en mieux et de pire en pire*, Odile Jacob, 2017

4.

Luc Ferry, *La révolution transhumaniste*, Plon, 2016

Didier Coeurnelle et Marc Roux, *Technoprog, Le transhumanisme au service du Progrès social*, FYP Éditions, 2016

Geneviève Ferone et Jean-Didier Vincent, *Bienvenue en Transhumanie*, Grasset, 2011

Laurent Alexandre, *La mort de la mort*, JC Lattès, 2011

Gilbert Hottois, *Le Transhumanisme est-il un humanisme?* Éditions de l'Académie royale de Belgique, 2014

Charles Susanne (en collectif), *Transhumanisme à la limite des valeurs humanistes*, Les Éditions de la Mémoire, 2015

Philippe Vion-Dury, *La nouvelle servitude volontaire*, FYP Éditions, 2016

5.

Eloi Laurent et Philippe Pochet, *Pour une transition sociale-écologique, Quelle solidarité face aux défis environnementaux*, Les petits matins, Institut Veblen, 2015

Eloi Laurent, *Le bel avenir de l'État Providence*, Les liens qui libèrent, 2014

Isabelle Cassiers et Alii, *Redéfinir la prospérité*, L'Aube, 2011

Jean-Baptiste Comby, *La question climatique, Genèse et dépolitisation d'un problème public*, Raisons d'Agir, 2015

Fred Vargas, *L'Humanité en péril*, Flammarion, 2019

Bruno Latour, *Où atterrir? Comment s'orienter en politique?* La Découverte, 2017

6.

Jacques Généreux, *La Dissociété*, Seuil, 2006

Eloi Laurent, *Nos mythologies économiques*, Les Liens qui libèrent, 2016

Alain Supiot, *La gouvernance par les nombres*, Fayard, 2016

Jean-Claude Guillebaud, *La refondation du monde*, Seuil, 1999

Michael Sandel, *Ce que l'argent ne saurait acheter*, Seuil, 2014